

Perrine MICHON

Introduction

La question des biens communs se diffuse très largement depuis quelque temps aussi bien dans le champ de la production scientifique et académique que dans le débat public voire comme expression usuelle du langage courant. Si cette percolation et cette diffusion attestent sans doute de la capacité de cette notion à dire quelque chose des dynamiques socio-spatiales à l'œuvre aujourd'hui, elles n'en contribuent pas moins à complexifier et à brouiller le sens – ou les sens – portés et véhiculés par cette notion qui est mobilisée dans différents champs de recherche et par différents acteurs.

La question des biens communs semble aujourd'hui pouvoir concerner quasiment tous les domaines et toucher la quasi-totalité des registres de la vie sociale et environnementale, avec une forme de scalabilité lui permettant de se décliner de l'échelle micro-locale à l'échelle planétaire. Ainsi, en partant du plus tangible et en allant jusqu'au plus immatériel, on peut intégrer dans la catégorie des biens communs tout un vaste éventail d'objets : depuis l'air, la mer, la qualité des sols, ou celle de l'eau en passant par l'espace public, les jardins partagés, l'architecture, l'habitat, l'agriculture, jusqu'à la santé, le travail ou encore la connaissance, l'école, les savoirs, les logiciels libres... Si la catégorie des biens communs environnementaux a constitué le point d'ancrage initial du débat autour de cette notion, on trouve aujourd'hui sous cette

appellation les biens les plus tangibles jusqu'aux biens les plus immatériels dans une chaîne quasi-sans fin. De nombreux éléments relevant des espaces biophysiques ou des espaces de constructions sociales semblent donc éligibles au rang des biens communs.

La liste se complexifie encore lorsque l'on y associe l'expression au singulier. Au singulier, la notion de bien commun renvoie à une notion de philosophie politique – qui a nourri aussi bien la pensée de l'Église que de celle de la République, avec notamment Aristote et Thomas d'Aquin.

Davantage qu'une critique, cette remarque vise à souligner l'insaisissabilité de cette notion : intuitivement, c'est une notion qui aujourd'hui « parle » à l'imaginaire individuel, et sans doute collectif, et tout un chacun – spécialiste ou non de la question – accole ainsi à cette catégorie sémantique des figures précises et une kyrielle d'exemples relevant de manière légitime de cette catégorie. En revanche, en comprendre les fondements, les soubassements, les implicites voire les impensés, les acceptions contre lesquelles elle se forge et les postulats sur lesquels elle se fonde, est plus complexe et demande un travail de clarification et de distanciation plus poussé. Cette plasticité sémantique fait donc sans doute la richesse et le succès actuels de cette notion mais en fonde aussi toute la complexité et l'insaisissabilité.

La notion d'origine s'ancre dans la sphère économique – avec la définition et les catégories de Paul Samuelson qui dans un article de 1954 distingue 4 types de biens, en retenant comme critères la rivalité et l'excluabilité pour différencier ces biens. Ce sera ensuite l'article célèbre de Garrett Hardin en 1968 et sa non moins célèbre remise en cause par les travaux d'Elinor Ostrom, couronnée par le prix Nobel d'économie en 2009, qui feront évoluer la réflexion autour de cette question du côté des sciences politiques et de l'École néo-institutionnelle. Celle-ci cherche à sortir de la vision réductrice d'un « *homo economicus* » dont la logique serait exclusivement guidée par le prisme de l'intérêt personnel et dont les ressorts

de l'action ne seraient pas susceptibles d'englober désirs multiples, contradictions diverses et capacité d'appréhender l'altérité.

Ce qui nous a paru intéressant dans cet ouvrage collectif, composé d'une association de contributions de chercheurs académiques, de points de vue expérientiels d'acteurs opérationnels et de regards de « grands témoins », est d'interroger ce glissement de la sphère économique à une catégorie plus politique au sens large du terme, et de voir en quoi et comment cette catégorie de pensée comporte une opérationnalité et constitue aujourd'hui une catégorie d'action, qui en retour vient faire évoluer la réflexion. Cette évolution dans la construction de cette notion nous invite à formuler l'hypothèse que cette figure des biens communs, qui articule aussi bien du tangible que de l'intangible, des formes matérielles et immatérielles, sociales et environnementales, pourrait constituer une catégorie heuristique et un horizon pour nos sociétés contemporaines du XXI^e où les modèles – tant capitaliste que communiste – semblent être sortis essorés et usés du XX^e siècle. Les biens communs, comme catégorie d'action et catégorie de pensée, pourraient ainsi constituer un nouveau paradigme permettant de comprendre et d'agir au XXI^e siècle sur les territoires et de penser et de vivre dans le monde.

UNE PLASTICITÉ SÉMANTIQUE QUI EN FAIT LE SUCCÈS ET LA COMPLEXITÉ

Dans le champ de la **recherche** en France, cette émergence est relativement récente par rapport au champ des sciences humaines anglo-saxonnes, où les travaux d'Elinor Ostrom ont eu un important retentissement (Ostrom, 1990). Prix Nobel d'économie en 2009, Elinor Ostrom a développé une analyse fondée sur de nombreux exemples empiriques sur la gouvernance de biens communs qui a battu en brèche la thèse de Garrett Hardin qui avait prévalu depuis la publication de son article au titre retentissant « La tragédie des

communs » (Hardin, 1968). La thèse de cet article tendait à démontrer que face à une ressource limitée – en l’occurrence une pâture accessible à différents éleveurs – le comportement humain, instinctif et inévitable, est d’exploiter ces ressources à des fins individuelles et aboutit inévitablement à leur dégradation. Dès lors, seule la privatisation des terres et l’établissement de droits individuels de propriété sont à même d’éviter cette prédation et cette dégradation. Cette thèse a alimenté et étayé une partie de la pensée économique des années 1980 pour justifier l’intervention des acteurs privés et la privatisation des ressources comme modalité optimale et efficiente de gestion. En s’appuyant sur de nombreux exemples de gestion en commun de ressources variées (pâtures, pêcheries, forêts...) Elinor Ostrom a apporté la démonstration qu’un collectif d’individus qui se réunit et s’institue en tant que tel pour gérer une ressource peut se doter des règles et des modalités de fonctionnement à même de permettre une gestion durable de cette ressource, permettant de satisfaire à la fois les intérêts individuels des différents protagonistes et une forme d’intérêt collectif qui passe notamment par la préservation de la durabilité de la ressource.

C’est à partir de ce référentiel que la réflexion actuelle s’articule aujourd’hui, tout en cherchant à la dépasser ou à s’en démarquer. La notion de communs – employée plutôt au pluriel et en général sous forme substantivée « les communs » – est mobilisée par différents champs disciplinaires. Venant questionner le rapport à la propriété et les formes d’appropriations, publiques comme privées, c’est une notion que l’on voit émerger chez les économistes et les juristes (Saint Victor et Parance, 2014 ; Coriat, 2015) qui se sont emparés du sujet, à commencer par le prix Nobel d’économie 2014, Jean Tirole, qui a intitulé son ouvrage *Économie du bien commun* (Tirole, 2016) jusqu’à la vaste synthèse proposée récemment sous la forme d’un dictionnaire (sous la direction de Marie Cornu, Fabienne Orsi et Judith Rochefeld, 2017). Abordée sous un angle philosophique et sociologique, la question du commun

prend place également au cœur d'une réflexion émanant du champ des sciences humaines et apparaît comme la pierre angulaire d'une nouvelle forme de réflexion politique voire d'une véritable révolution (Dardot et Laval, 2014).

Du côté du **développement territorial, de l'urbanisme et de l'aménagement**, cette notion de « biens communs » est mobilisée comme catégorie d'action – ou au moins comme référentiel rhétorique – dans nombre de projets ayant trait au développement territorial ou à la fabrication de la ville. On constate en effet une percolation de la notion de « biens communs » dans le champ opérationnel de l'urbanisme et de l'aménagement. Pour exemple, la 35^e rencontre nationale des agences d'urbanisme, organisée en novembre 2014, avait pour titre « À la recherche du bien commun territorial », ou encore les 8^e entretiens de l'aménagement du club « Ville Aménagement » qui ont eu lieu à Strasbourg en avril 2016 et s'intitulaient « Ensemble la ville », indiquaient, dès leur plaquette de présentation, vouloir s'inscrire dans la perspective du « bien commun public » [*sic*].

On notera par ailleurs que l'essor de l'intérêt pour cette catégorie de pensée et d'action se fait concomitamment – ou consécutivement ? – à l'émergence dans la **société civile** d'un certain nombre d'initiatives visant à gérer et partager des ressources considérées comme relevant des biens communs. Majoritairement issus de l'économie sociale ou solidaire ou de mouvements écologistes, ces collectifs s'appuient sur des formes de citoyenneté qui cherchent à renouveler les fondements de la démocratie participative et le rapport au territoire. Le déploiement conceptuel de cette notion se fait donc parallèlement au développement d'initiatives issues de la société civile et de mouvements contestant l'appropriation – tant privée qu'étatique – de ressources naturelles, d'espaces ou de services publics et visant à gérer, protéger et partager des ressources, tant matérielles qu'immatérielles, selon d'autres modalités. Là encore, on pourra citer à titre d'exemple métonymique le réseau

francophone autour des communs qui a élaboré 16 propositions destinées à encourager les candidats aux élections municipales en mars 2014 à se saisir des communs, baptisé « Le Temps des communs » et qui organise des festivals et différentes manifestations. Ainsi, en octobre 2015, un des événements organisés avait pour titre « Faire la ville en (biens) communs ». De même, l'expérience baptisée « Les Grands Voisins », qui a été conduite dans le 14^e arrondissement de Paris entre 2015 et 2017, sur l'emplacement de l'ancien hôpital Saint-Vincent de Paul, se revendiquait explicitement de « la fabrique de biens communs¹ ».

Enfin, la percolation de cette expression peut se noter dans le **langage courant** des mass médias ou des hommes politiques. Si l'on prête attention au vocabulaire employé dans la sphère politico-médiatique, il est frappant de constater l'apparition et l'emploi de plus en plus récurrent de ce terme de « bien commun » – de manière variable au singulier ou au pluriel. Dans la période d'effroi et de sidération qui a suivi les attentats de 2015 (ceux de janvier puis ceux du 13 novembre), le terme a souvent été évoqué sous la plume ou par la voix de journalistes – l'emploi de l'expression de « bien commun » au singulier renvoyant alors à une sorte de socle minimal sur lequel de manière consensuelle et allant de soi, on pouvait se retrouver et fédérer des énergies positives dans cette période noire et troublée – tandis que durant la période de la campagne présidentielle de 2017 ce terme a été mobilisé par des hommes ou des femmes politiques d'obédience très diverses et positionnés quasiment sur l'ensemble de l'échiquier politique.

1. De 2015 à 2017, un collectif a coordonné l'occupation temporaire de l'ancien hôpital Saint-Vincent-de-Paul durant l'espace-temps laissé vacant avant l'ouverture d'un chantier et de travaux de réaménagement. Intitulé « Les Grands Voisins – Fabrique de biens communs », ce collectif et cet espace ont logé des personnes en situation de vulnérabilité, accueilli des artistes, des artisans, des startups dans des espaces de travail à loyer modéré et ouvert les espaces extérieurs au public pour des usages multiples (potagers, recyclerie, expérimentations diverses...). La première phase du projet s'est achevée le 22 décembre 2017.

Du programme de « La France insoumise » portée par Jean-Luc Mélenchon² à Marine Le Pen en passant par François Fillon ou Emmanuel Macron.

À titre d'exemples, voici un florilège non exhaustif mais représentatif de la floraison de ce terme dans le langage courant, à propos de formes très diverses :

« Si on veut en finir avec la **pollution**, il faut prendre d'urgence des mesures qui ne porteront leurs fruits qu'à long terme. Qu'attend-on pour être aussi radical que le risque qui nous menace ? Conduire, manger, produire tout a un coût, toute action humaine, financière, industrielle ou commerciale a un impact sur *le bien commun* » (éditorial de David Carzon, *Libération*, 9 décembre 2016).

« Hors des 200 milles des zones économiques exclusives (ZEE) des pays, **la mer** se donne à tous les usages, sans règle et gratuitement. Les cargos ne paient pas de taxe carbone et disposent librement de l'océan, dont il faut faire en sorte qu'il devienne un **bien commun** » (Isabelle Autissier, présidente de WWF France, [<https://www.lesechos.fr/07/06/2015>]).

« **L'école publique : un bien commun**. J'exprime ici le vœu que l'école ne soit pas victime collatérale des stratégies politiciennes ou électoralistes mais soit un enjeu de création du **bien commun** » (Liliane Moyano, présidente de la FCPE, *La revue des parents*, n° 411/avril 2017 + *FCPE* 2018).

2. « Un programme ce n'est pas un copier-coller de toutes les revendications que l'on a entendues. Il faut qu'il y ait un fil conducteur, qui s'applique dans tous les compartiments de la proposition. Ce fil conducteur, c'est l'intérêt général humain qui est mis en cause par la menace qui pèse sur la civilisation humaine, la destruction du seul écosystème compatible avec celle-ci. Le fil conducteur qui organise tout le reste, c'est **cette vision des biens communs, de ce que nous avons en commun**, de notre humanité partagée » *Retranscription du discours de Jean-Luc Mélenchon à la fête de l'Humanité*, La Courneuve, septembre 2016, [<https://avenirencommun.fr/avenir-en-commun/>].

« La liberté d'expression, ce bien commun à expliquer à nos enfants » (édito de la FCPE du 7 janvier 2018, [<https://www.fcpe75.org>]).

« **Fabriquer de la ville aujourd'hui**, ce n'est pas bâtir des murs. C'est construire du sens, générer du lien entre les personnes et avec la collectivité, en allant tous dans la même direction : **le bien commun** » (Julien Beller, architecte, *La Croix*, 2 mai 2017).

« **L'espace public n'est pas un bien commun** (au Caire), c'est même l'inverse : les Égyptiens semblent dire "puisque l'espace public n'est pas un espace privé, il n'appartient à personne, on peut donc en faire ce que l'on veut", c'est-à-dire souvent une grande poubelle » (Hakim El Karoui, *L'Opinion*, 9 janvier 2018).

Ainsi tout semble aujourd'hui relever du commun et de nombreux domaines semblent potentiellement pouvoir être concernés et appréhendés par cette manière de voir et de saisir le rapport des hommes aux choses et d'une manière générique, le rapport des hommes au monde.

Cette introduction dans le langage usuel et cette mobilisation de manière aussi floue que fréquente, comme une sorte de mot-talisman, de mot-valise derrière lequel chacun peut projeter des acceptions et des aspirations très diverses, dit sans doute quelque chose de notre époque, et pourrait être perçu comme le signal faible d'une tendance lourde qu'il pourrait être pertinent d'écouter. Cette tendance pourrait être celle de l'épuisement – sur des plans variés : aussi bien économique, que sociétal ou encore environnemental ou politique – du modèle socio-économico-politique né de la Révolution française – qui a institué la propriété privée comme le symbole même de la liberté – et de la révolution industrielle à partir de laquelle s'est forgé le monde dans lequel nous vivons aujourd'hui. L'émergence de ce nouveau paradigme et le succès dont il fait l'objet indiquent peut-être que, tant dans le monde de la pensée que dans celui de l'action,

une recherche pour un ou des modèles alternatifs est en train de se construire et de s'expérimenter.

L'USURE SÉMANTIQUE ET LE RISQUE DE « COMMON WASHING » ?

L'un des risques, encouru dans notre société de sur-communication, est d'épuiser la portée et la valeur de ce mot et les possibles qu'il recèle avant même de les avoir testés et incarnés dans des expérimentations concrètes, à force de l'avoir mobilisé de manière trop rhétorique. C'est ce que cette floraison dans les discours journalistiques et politiques peut laisser craindre : elle exprime à la fois l'émergence de tendances sociétales fortes et dans le même temps comporte le risque d'épuiser ce mot et de le vider de son sens. Ce risque de disjonction entre le mot et la chose est un risque fréquent dans le champ de l'urbanisme qui, tout proche du politique, connaît l'importance comme l'ambivalence du rôle accordé aux mots. C'est souvent lorsque le mot apparaît, lorsque le concept est institué en catégorie d'analyse que la chose qu'il désigne, la réalité qu'il recouvre est en train de disparaître ou de devenir dysfonctionnante³. Il y a donc souvent une disjonction entre le mot et la chose, disjonction que l'institution de la chose en mot peut permettre de combler et de rétablir. Toutefois, cette adéquation entre le mot et la chose ne se fera que, si et seulement si, on ne prête pas une valeur performative démesurée au mot. Même si l'on convient aisément que, selon la belle formule d'Albert Camus « mal nommer les choses, c'est ajouter au malheur du monde » et qu'inversement mettre en mot, expliquer, faire jaillir du sens peut permettre de remettre de l'ordre et de la cohérence dans le monde, il ne suffit pas de projeter des mots dans la sphère publique en accordant un pouvoir de

3. Le concept d'espace public est emblématique de cette émergence conceptuelle concomitante d'une disparition ou d'un dysfonctionnement de la réalité sociale et spatiale.

faire corrélatif au pouvoir de dire. De nombreuses expérimentations en urbanisme (des grands ensembles aux lotissements en passant par les villes nouvelles qui ont mobilisé des mots aux antipodes de la réalité qu'ils désignent pour tenter vainement de la faire advenir) ont montré que, si les mots sont certes importants pour nommer la réalité, la comprendre, en saisir la complexité, « dire n'est pas faire⁴ ». Ainsi le risque du succès sémantique de la notion de « bien(s) commun(s) » est d'user cette notion à force de l'avoir trop utilisé ou surtout de l'avoir mobilisé de manière seulement rhétorique sans articulation avec une réalité spatiale, territoriale, sociale ou politique.

Cette notion présente donc à la fois l'intérêt de cristalliser des dynamiques, plus ou moins conscientes et explicites, qui traversent la société contemporaine, tant du côté de la société civile que des institutions ou des structures de pouvoir en place, et l'inconvénient de recouvrir un champ vaste et varié et des acceptations diverses selon les locuteurs. Notion protéiforme, elle recouvre des réalités dont le point commun est de questionner les formes d'appropriations actuelles et le rapport à la propriété – aussi bien publique que privée. C'est un questionnement qui – quel que soit l'objet/la ressource mise en commun – vient interroger les formes de partage et exprimer des aspirations (*in fine* profondément politiques) à d'autres formes de partage, d'usage et de gestion des ressources.

4. Patrick Boucheron conclut de la sorte dans un article sur la notion de bien commun dans les villes italiennes du Moyen Âge : « On voit donc bien que, si Machiavel nous invite à se méfier de l'éclat trompeur des mots pour aller droit à la vérité effective des choses, il arrive parfois que cet éclat nous trompe précisément parce qu'il nous semble éteint comme la lueur pâle du lieu commun, alors qu'il est juste obscurci par l'usure d'un usage répété, qui, de manière lancinante mais délibérée, l'a affaibli en l'énonçant, l'essoré en le tournant en tout sens, et ainsi évidé de son sens politique » dans « Politisation et dépolitisation d'un lieu commun. Remarques sur la notion de "bien commun" dans les villes d'Italie centro-septentrionales entre commune et seigneurie » ou encore dans *Conjurer la peur*, il insiste sur ce risque qui semble inévitable : « Rien n'est plus profondément politique que l'usure lente du bien commun des mots. »

APPROCHES CROISÉES, LECTURES HYBRIDES

Cet ouvrage est la restitution et le prolongement de la réflexion entamée lors d'une journée d'étude organisée au Lab'Urba en février 2016 qui rassemblait chercheurs de sciences humaines et sociales et acteurs opérationnels du monde de l'aménagement et de l'urbanisme⁵. Par sa composition et son écriture, il s'efforce de restituer le caractère pluridisciplinaire de cette journée et l'approche assumée mêlant regards théoriques et pragmatiques autour de cette catégorie large des « biens communs ».

L'objectif, à la fois modeste et ambitieux, de cette journée d'étude au Lab'Urba et de cet ouvrage qui en résulte est de s'inscrire dans ce débat sur les communs, d'explorer la plasticité sémantique de cette notion, de cerner le champ des possibles qu'elle ouvre et les implicites qu'elle recouvre en tissant des ponts entre les manières de voir et de faire des mondes académique et opérationnel, entre cette notion comme catégorie de pensée et comme catégorie d'action. À côté des réflexions pluridisciplinaires de chercheurs, issus du monde de la philosophie, de l'écologie, de l'économie et de la géographie, des intervenants opérationnels apportent leur éclairage à partir de cas pratiques en décryptant comment ils mobilisent cette catégorie dans leur approche et leurs interventions sur les territoires. Enfin, trois grands témoins, Patrick Boucheron, professeur d'histoire au Collège de France, Philippe Descola, professeur d'anthropologie au Collège de France et Patrick Viveret, philosophe, magistrat honoraire à la Cour des comptes, ont été interrogés pour éclairer cette notion depuis leur champ disciplinaire respectif.

5. Journée d'étude du 17 février 2016 « Du bien commun aux biens communs : formes, gouvernance et acteurs d'une politique territoriale autour de la question du/des bien(s) commun(s) » organisée au Lab'Urba (EA 3482).

Première partie : Regards théoriques

Augustin Berque, à travers le prisme de la mésologie dont l'intention est de saisir la manière d'être au monde des humains et leur relation à l'étendue terrestre, met en lumière « ce qu'il y a de commun dans la réalité humaine ». Il montre que l'individualisme contemporain est radicalement fermé à la notion de bien commun, qu'il en est même arrivé à travestir sous le masque de l'intérêt individuel avec la non moins fameuse *Tragedy of the Commons* de Garrett Hardin (1968). À l'opposé de cette idéologie, qui se présente comme seule rationnelle alors qu'elle est très typée culturellement, il montre, du point de vue de la mésologie, que l'être humain est incapable de vivre sans ce bien commun entre tous : son *corps médial* éco-techno-symbolique et épigénétique, au premier chef le langage ; corps médial qui, en tant justement que bien commun, est non seulement indispensable à notre existence, mais est à l'origine même de l'espèce *Homo sapiens*. L'on en tire diverses considérations sur l'état actuel des milieux humains, en particulier sur l'*acosmie* qui les caractérise du fait de la forclusion de ce corps médial, pour conclure à l'urgence d'une révision radicale de l'ontologie individualiste qui a déterminé la modernité : l'humain est structurellement, à la fois, *et* individuel *et* médial.

Une mise au point de la notion de « biens communs », ou de « communs », permettra de situer cette notion dans son contexte d'émergence, à savoir celui de l'environnement et de l'écologie politique. En repartant des thèses de Garrett Hardin et Elinor Ostrom, Catherine Larrère rappelle que ce ne sont pas les propriétés intrinsèques de ce qui est regroupé sous ce nom de « communs » qui permettent de les définir et de les mettre à part d'autres biens. Ce sont les règles de leur usage qui constituent les « communs » comme tels. Par ailleurs, la notion de « communs » ne s'inscrit pas dans l'opposition public/privé. Peuvent devenir « communs » autant des biens privés que des biens publics, réappropriés par

leurs usagers. Se posent alors la question de la généralisation de la notion de « communs » (des biens matériels aux biens immatériels notamment) et la question de savoir comment les définir par rapport aux formes dominantes de la propriété : l'hypothèse avancée est qu'il s'agirait de modes de neutralisation de ces formes plutôt que de l'invention de formes nouvelles.

Perrine Michon montre en quoi les biens communs peuvent constituer une invitation à mettre l'accent sur la relation plutôt que sur les termes de cette relation (l'individu ou l'environnement au sens large). Cette attention prêtée à la relation comme matrice fonctionnelle structurante invite à une autre manière de penser, qui sort du dualisme binaire et exclusif, du statique et du catégoriel, du figé et de l'immuable, pour accepter d'imaginer et d'interroger en permanence les relations à l'œuvre entre l'individu/l'organisme et l'environnement. Cette démarche à partir des biens communs induit une triple refondation de notre manière d'être au monde : refondation dans notre rapport à l'environnement, dans notre rapport à l'autre et dans notre rapport à soi. Partant, elle fait des biens communs un paradigme alternatif, stimulant et novateur pour penser et agir aujourd'hui.

Jacques Lepart, à travers la notion d'intendance du territoire, interroge les différentes manières que nous avons de prendre place dans ce monde. Deux façons de faire se trouvent aujourd'hui en tension. Celle, élaborée depuis quelques siècles et qui s'est cristallisée au ^{xx}e siècle, consiste dans le partage de l'espace : des zones séparées sont définies pour le travail et l'activité économique (agricole, industrielle, commerciale, artisanale...), le logement et les infrastructures de transport. Ces zones sont généralement constituées de propriétés privées, parfois publiques. Les espaces un peu marginaux peuvent trouver des fonctions dans la protection de la nature, la chasse, les activités récréatives, mais leur statut est précaire. Le principe d'exclusion règne : ce qui est à moi n'est pas à eux, ce qui est réservé à un usage n'est pas ouvert à d'autres. L'espace est

fonctionnel, lisible mais il y a peu de synergie entre ces mondes parallèles, et peu d'organisation des acteurs locaux pour décider, en commun, de leur gestion. Les conflits sont supposés se régler par les interactions directes entre porteurs d'intérêts privés et les représentants de l'État n'interviennent qu'en dernier recours. Plus complexe, plus confus et plus ancien est l'usage partagé du monde : il suppose des ententes, des accords, de la connaissance et de la reconnaissance. Il s'agit de faire reconnaître ses objectifs, convaincre, trouver des alliés ce qui implique de connaître et reconnaître les enjeux du territoire, ceux de ses alliés potentiels, rechercher des coopérations... C'est la possibilité de progresser ensemble vers un meilleur usage du monde, sans garantie définitive. Cette façon de faire existe peu ou prou depuis qu'il y a des hommes, mais a été disqualifiée par la précédente. L'importance prise par l'environnement a permis de comprendre les limites des zonages : il n'y a pas d'espaces isolés et il faut porter une grande attention aux interactions (antagonismes ou synergies). Cela conduit à agir en interaction avec les autres, à élaborer une culture commune et une forme de démocratie écologique.

Leïla Kebir et Frédéric Wallet s'intéressent à la (ré)émergence de la notion de « biens communs » aujourd'hui dans le contexte du développement territorial. Il semble en effet qu'elle permette la prise en compte renouvelée de problématiques contemporaines telles que la place et les attentes des usagers, la durabilité et la gestion des ressources, urbaines notamment (énergie, biodiversité, espaces publics, etc.). L'objectif de cet article est d'identifier ce que la mobilisation récente de cette notion traduit en matière de développement territorial et la manière dont elle réinterroge les approches conceptuelles existantes. Plus spécifiquement, il s'agira de saisir les différences et similitudes entre biens communs et ressources territoriales et, ainsi, de mettre en lumière ce qu'indiquent en termes d'enjeux, de gouvernance notamment, les formes contemporaines de gestion en biens communs.

Deuxième partie : Regards opérationnels

Différents acteurs issus du monde de l'aménagement et de l'urbanisme apportent ici leur éclairage à partir d'études de cas menées sur des opérations qu'ils ont conduites et dans lesquelles ils ont mobilisé la notion de « biens communs ».

Lors de la journée d'étude organisée au Lab'Urba, Valérie Kauffmann, directrice-adjointe du CAUE de l'Essonne, paysagiste et urbaniste, a animé un atelier d'intelligence collective autour de la notion de biens communs. La restitution de la manière dont cet atelier a été conduit et le retour d'expérience sur cette méthode, pour construire et produire ensemble de la connaissance, apportent des éléments éclairants et opératoires sur la manière dont se co-construit, pas à pas et dans l'incertitude, par une communauté hybride alliant des « mondes » différents, une gestion en commun d'un bien – qu'il soit matériel ou immatériel. Le récit de la conduite de cet atelier peut se lire comme une mise en abîme du thème même de cet ouvrage. Il constitue une piste réflexive et méthodologique sur des modes alternatifs de production de savoirs et de conduite de projets dans lesquels d'autres formes d'intelligence collective sont mobilisées.

Véronique Moreira, ex-vice-présidente de la région Rhône-Alpes, élue sur la liste commune de gauche et écologiste lors du scrutin pour les régionales de 2010 et élue vice-présidente déléguée à la coopération solidaire de la région Rhône-Alpes, reviendra sur la tentative de création d'un réseau « Biens publics mondiaux ». À travers le témoignage de son expérience d'élue territoriale, elle reviendra, sur les polémiques suscitées par ce concept international et son application au niveau local, par les questions de légitimité du politique dans un contexte d'éloignement des citoyens de la représentation politique, et par la méfiance des acteurs locaux à l'égard d'objectifs politiques suspectés d'appropriation et de reformulation de concepts nobles. L'enjeu de ce réseau était de

mutualiser les actions des acteurs et de lutter contre la fragmentation et la segmentation des politiques et des dispositifs qui produisent un cloisonnement des réponses, la spécialisation et la fragmentation des associations et par conséquent un déficit de réponse systémique aux enjeux nécessairement globaux et de montrer qu'une collectivité locale pense également ces questions globales.

David Laborey, urbaniste, relate son expérience de chargé de mission Grands Territoires au sein des services centraux de l'État, à la direction de l'Habitat, de l'Urbanisme et des Paysages (DHUP, ministère du Logement). À l'époque, responsable territorial ANRU⁶ à la direction régionale et interdépartementale de l'Hébergement et du Logement (DRIHL) du Val-de-Marne, il est intervenu auprès des territoires au titre des services déconcentrés de l'État. Ces deux échelles d'intervention et ces deux casquettes ont été l'occasion pour lui de coordonner des projets territoriaux dans lesquels le concept de « biens communs » a été mobilisé aussi bien dans la forme que dans le processus engagé pour faire émerger une culture commune et une vision partagée de l'avenir d'un territoire.

Olivier Boinot et Olivier Malinaud, illustrent comment le bureau d'études HELIXEO – dont le sous-titre est « Le Vivant autrement » – se saisit de la problématique des « communs » en tentant de faire vivre concrètement une acception la plus large et la plus opérationnelle possible du terme. Il s'agit ainsi de traiter de « ce que plusieurs s'approprient », mais également de ne pas oublier « comment décider et gérer ensemble ». Leur activité de facilitation stratégique tente, à chaque fois que c'est possible, de donner un contenu concret à chacune de ces deux acceptions des « communs », substantielle et procédurale. Ils présentent ainsi l'exemple de deux interventions territoriales : « Quelle stratégie foncière pour la ville de XX sur le captage prioritaire Grenelle 2 »

6. Agence nationale pour la rénovation urbaine.

et « l'élaboration d'une charte paysagère de territoire pour le pays de YY ». Ces deux « biens transappropriatifs » emblématiques que sont à la fois l'eau et le paysage, sont représentatifs de la complémentarité entre l'urbain et le rural à propos des « infrastructures » productives et des usages. Dans les deux cas se posait, sous une apparence de mission technique, la question d'une conscience partagée de maintien de leur qualité⁷. Ces exemples présentés ici, permettent de constater la chose suivante : ce n'est pas parce que l'on procède à une recherche sécurisée, méthodique et systématique du commun que celui-ci existe, compte tenu de la singularité des situations d'action. Il s'agit alors de savoir dans quelle mesure cette situation inclut le poids des grilles de lecture des acteurs d'un territoire, donneurs d'ordre compris : culture technico-administrative, schémas mentaux influencés par la Modernité, etc.

Emmanuèle Cunningham-Sabot, professeur de géographie à l'École normale supérieure, reviendra sur l'expérience originale de recherche qu'elle a menée à propos de l'histoire de l'île de Scalpay, et de ses modalités de gouvernance, dans les Hébrides. Cette île qui a été « donnée en cadeau » par le propriétaire de l'île à la communauté des habitants démontre que les îles peuvent être pionnières en matière d'initiatives démocratiques, politiques et environnementales. L'histoire a montré que leurs communautés ont survécu durant des millénaires, faisant face à des challenges toujours plus grands. Dans ces lieux où la civilisation est au bord de l'extinction, l'esprit communautaire y est, certes complexe, mais peut-être à l'avant-garde. En Écosse, les terres sont pour la plupart dans les mains de propriétaires privés : les *landlords*. Mais, depuis une quinzaine d'années, le vent tourne et, pour reprendre la main sur leur destin, les petites communautés isolées des Highlands rachètent leurs terres. Pris dans une spirale décroissante, les

7. Les interventions sont rendues ici anonymes à la demande des commanditaires, afin de ne pas gêner les processus encore en cours après notre intervention dans les territoires concernés.

habitants de la petite île de Scalpay, dans les Hébrides extérieures de l'Écosse, se sont vus tendre une curieuse perche, prenant la forme d'un cadeau exceptionnel et inattendu. Fred Taylor, leur *landlord* avant-gardiste, a pris la singulière décision de donner gracieusement l'île à la communauté de ses 320 habitants. Au-delà de l'exemple, il sera question de vulnérabilité d'un territoire, de résilience d'une communauté, d'une co-construction de gouvernance participative autour de ce « bien commun » que devient l'île, avec ce don du *landlord*. Pour rendre compte de cette histoire, Emmanuèle Cunningham-Sabot a réalisé un documentaire intitulé « L'île en cadeau ». Elle partage ici le dossier qui a accompagné l'écriture et la production de ce travail audio-visuel. Ce documentaire, diffusé lors de la journée d'étude organisée au Lab'Urba, est accessible sur le site de l'université Rennes 2 : [<https://www.lairedu.fr/media/video/documentaire/une-ile-en-cadeau/>].

Troisième partie : Regards de grands témoins **– Entretiens**

Pour finir, trois grands témoins apportent un éclairage sur la notion de bien commun et des biens communs et leur articulation possible à partir de leur champ disciplinaire respectif.

Patrick Boucheron, professeur d'histoire au Collège de France (chaire d'Histoire des pouvoirs en Europe occidentale, XII^e-XVI^e siècle), replace l'acception actuelle de cette notion par rapport à l'usage et l'expérimentation politique qui en ont été faits dans le cadre des cités médiévales italiennes du XII^e et du XIII^e siècle qui ont appuyé leur gouvernance sur cette notion politique de « bien commun ». Il revient sur « ce que peut l'Histoire⁸ » et sur comment la mobilisation de ce référentiel peut se faire et se dire dans nos sociétés actuelles.

8. Je reprends ici le titre de la leçon inaugurale de Patrick Boucheron au Collège de France, « Ce que peut l'Histoire », 17 décembre 2016.

Philippe Descola, professeur d'anthropologie au Collège de France (chaire d'Anthropologie de la nature) questionne le rapport à la terre chez les peuples d'Amazonie équatorienne⁹ et propose de décaler notre regard et d'envisager d'autres manières de concevoir notre rapport à l'environnement à travers le prisme de ce que l'on peut appeler un milieu de vie.

Patrick Viveret, philosophe, magistrat honoraire à la Cour des comptes, articule le bien commun et les biens communs, dans une perspective qui interroge les indicateurs de richesse et le paradigme de la modernité. Pour lui, la question des biens communs pose la question de savoir si « l'humanité est pour elle-même un bien commun » et renvoie à la question du « bien vivre » (*buen vivir*). Par ailleurs, cette notion permet également de faire retour sur la question du communisme – qui dans sa sémantique et son idéologie contient cette notion de « commun » – et de revisiter les questions de son échec et en même temps de ce qui, dans ce mouvement de pensée et d'agir, peut présenter une forme d'actualité aujourd'hui.



Je remercie ici très sincèrement chacun des contributeurs de cet ouvrage pour l'engagement, le temps et la patience investis dans la co-élaboration de cet ouvrage. Celui-ci désormais appartient à ses lecteurs.

Bibliographie

BOLLIER David, 2014, *La renaissance des communs : Pour une société de coopération et de partage*, trad. de Olivier Petitjean, Paris, éditions Charles Leopold Mayer.

9. Philippe Descola, cours au Collège de France : « Les usages de la terre. Cosmopolitiques de la territorialité » (2015-2017), « La composition des collectifs. Formes d'hybridation » (2017-2018).

- CORIAT Benjamin (dir.), 2015, *Le retour des communs et la crise de l'idéologie propriétaire*, Paris, Les Liens qui libèrent.
- CORNU Marie, ORSI Fabienne et ROCHEFELD Judith (dir.), 2017, *Dictionnaire des biens communs*, Paris, Presses universitaires de France.
- DARDOT Pierre et LAVAL Christian, 2014, *Commun. Essai sur la révolution au XXI^e siècle*, Paris, La Découverte.
- GIRAUD Gaël, 2014 (2012), *Illusion financière, Des subprimes à la transition écologique*, Paris, éditions de l'Atelier.
- HARDIN Garrett, 1968, « The Tragedy of the Commons », *Science*, vol. 162, p. 1243-1248.
- OSTROM Elinor, 2010, *La gouvernance des biens communs : pour une nouvelle approche des ressources naturelles*, Louvain-la-Neuve, De Boeck.
- PARANCE Béatrice et DE SAINT VICTOR Jacques (dir.), 2014, *Repenser les biens communs*, Paris, CNRS Éditions.
- P. M., 2016, *Voisines et communs*, Paris, éditions de l'Éclat.
- TIROLE Jean, 2016, *Économie du bien commun*, Paris, Presses universitaires de France.
- UTOPIA, 2017, *Propriété et communs, Idées reçues et propositions*, Paris, Utopia.